

Pour bénéficier d'un soutien, il faut montrer que les activités admissibles font bel et bien partie d'un projet plus vaste, permanent et possédant une orientation stratégique. Dans le cas de la **recherche fondamentale et appliquée**, l'association ou le projet proposé doit se rapporter à un plan de recherche ministériel ou institutionnel. Les projets du **secteur privé** doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale d'entreprise.

Parmi les projets *non* admissibles, citons ceux :

- qui pourraient se réaliser sans aide gouvernementale; ou
- qui bénéficieraient d'une aide plus appropriée dans le cadre d'autres programmes gouvernementaux.